

Extrait du site : CONDUITE ROUTIERE

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/conduite-routiere/spip.php?article86>

Conditions d'utilisation des véhicules d'apprentissage

- Espace enseignants - Pédagogie - Flotte captive -

Date de mise en ligne : jeudi 27 mai 2010

CONDUITE ROUTIERE

L'utilisation des véhicules dits "en flotte captive", c'est à dire uniquement à l'intérieur d'un établissement scolaire, pour l'enseignement du plateau et des manoeuvres, relève de règles strictes.

Dans ce document, le détail et les textes de références sont repris.